

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 17.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 22 AVRIL 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif; il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.

LE 24 JUIN PROCHAIN À QUÉBEC

Nous disions, il y a quelque temps, qu'on devait s'efforcer de donner un résultat pratique à la grande démonstration nationale qui aura lieu à Québec, le 24 juin prochain. Nous exprimions l'opinion que cette grande fête ne vaudrait pas ce qu'elle va coûter, si elle n'avait d'autre effet que d'affirmer notre patriotisme bien connu, dans des discours brillants mais éphémères.

Dans les circonstances difficiles où se trouve la province de Québec, au milieu des ruines amoncelées du commerce et de l'industrie, en face des ravages que l'émigration fait au milieu de notre population affamée, nous n'hésitons pas à dire qu'on doit profiter de la grande réunion nationale du 24 juin prochain pour discuter les questions qui intéressent l'avenir de notre nationalité, sa situation matérielle.

Ce n'est pas l'absence de patriotisme ni de religion qui menace notre avenir, c'est la pauvreté. Si jamais nous perdons toute influence en Amérique, voir même notre autonomie, ce n'est pas probablement parce que nous ne serons pas assez moraux ni assez religieux, mais parce que nous serons trop pauvres pour nous faire craindre et respecter.

Non-seulement la pauvreté nous décime et chasse à l'étranger une bonne partie de notre population, mais elle enlève à ceux qui restent, à nos hommes politiques surtout, l'influence, l'autorité et l'indépendance dont ils ont besoin pour faire valoir nos droits et nos intérêts.

Nous ne comptons presque plus pour rien dans toutes les grandes entreprises et institutions industrielles et financières du pays, et même de notre province. On entend dire tous les jours par des hommes importants : "Je ne suis pas libre de dire et de faire ce que je voudrais."

Sait-on ce qui arrivera si ce mouvement de décadence continue? Un jour viendra où nous ne trouverons plus parmi nous des hommes assez indépendants pour se mettre à la tête de mouvements populaires, où il nous faudra, comme aux Irlandais, nous adresser à des Anglais et à des protestants pour la défense de nos droits et de nos intérêts.

Un pays où les hommes de talent ne peuvent parler et agir sans mettre en danger leur existence et celui de leurs familles, est nécessairement voué à l'impuissance. Quand une nation s'est habituée, de père en fils, à courber la tête, elle ne peut plus la relever; à force de se taire, elle finit par ne plus parler. Le génie, qui a besoin d'air et d'espace, de liberté et d'indépendance, est étouffé chez un pareil peuple dans son berceau; les belles intelligences et les grands caractères s'étiolent comme des fleurs privées de soleil.

Donc, ce qu'il nous faut avant tout, à l'heure qu'il est, c'est de chercher et de prendre les moyens d'améliorer et d'assurer notre situation matérielle ou financière, et, puisque la grande famille canadienne se réunit le 24 juin prochain, la solution de ce problème devrait être le principal sujet de ses études et de ses délibérations.

Pour atteindre ce résultat, nous nous permettrons de faire aux organisateurs de la fête les suggestions suivantes :

1o. On devrait préparer des essais et des discussions sur les questions qui intéressent le plus notre avenir, sur les meilleurs

moyens à prendre, par exemple, pour assurer la prospérité de notre pays, et des résolutions à ce sujet pourraient être proposées.

2o. Au lieu de souscrire pour l'érection d'un monument, on devrait former une grande société de colonisation, dont le bureau central serait à Québec, avec des succursales dans toutes les autres villes canadiennes—le tout sous la direction et la protection de l'archevêque et des évêques de notre province. L'organisation d'une pareille société, sur des bases solides, seule, ferait de la démonstration du 24 juin une œuvre utile et nationale. Ce serait le plus beau monument, le meilleur souvenir de la fête.

3o. Pourquoi n'offrirait-on pas une récompense à celui qui proposerait le meilleur plan d'organisation pour une société de cette nature, laquelle récompense lui serait présentée d'une manière solennelle pendant la fête?

4o. Ne pourrait-on pas aussi exciter l'émulation de nos poètes, en offrant un prix—ne serait-ce qu'une couronne d'épée—à la meilleur pièce de poésie sur la fête du jour?

Nous jetons à la hâte sur le papier les premières idées qui nous viennent à l'esprit simplement pour montrer comme il serait facile, si on voulait y penser, de préparer un programme vraiment utile et pratique. La bonne musique, les discours patriotiques et religieux ne nous manqueraient pas, mais que restera-t-il de tout cela? Quels moyens prendra-t-on pour que la fête du 24 juin ne soit pas qu'un mirage trompeur, un météore brillant? Voilà la question que nous soumettons à l'examen des dévoués organisateurs de la fête.

L.-O. DAVID.

LA SESSION

Le bill de M. Girouard a créé dès l'abord un intérêt général. Il touchait à un sujet qui a le privilège de toujours commander l'attention. Il est à croire que, pour la plus belle moitié de notre société surtout, cette affaire de la législation des mariages entre beaux frères et belles-sœurs a pris le pas sur toutes les autres questions que la session actuelle a vu surgir. C'est un symptôme dont il serait superflu de vouloir indiquer la cause. Il suffit de se rappeler qu'il s'agissait d'un de ces rares projets de législation qui touchent par un côté aux affaires du cœur, et qui, par conséquent, tombent en plein dans le domaine du beau sexe. Et ce dont on doit s'étonner, c'est que parmi les requêtes et adresses de toute sorte que le parlement a reçues dans cette occasion, il ne s'en soit trouvées aucune de provenance féminine. Ce n'est pas aux États-Unis que la chose se serait passée ainsi, sans l'intervention du sexe aimable. Le sujet n'avait pas, cependant, une importance moindre aux yeux de la fraction moins sentimentale et plus positive de la population. Il y avait en jeu une haute question sociale, beaucoup plus grave et sérieuse que la plus solennelle question de finance, puisque l'ordre des intérêts moraux l'emportait toujours et naturellement sur l'ordre matériel. C'était la première fois que la Chambre des Communes était appelée à légiférer sur le mariage, matière d'importance majeure où les premiers principes

sociaux sont engagés. La constitution de 1867 donne par un mot au parlement fédéral le contrôle de la législation en cette matière, ce qui a trait au mariage seul étant du ressort des deux Chambres, et ce qui concerne le divorce étant du ressort exclusif de la Chambre haute. La sous-section qui se rapporte à ce sujet implique une exception à la clause principale qui réserve la législation civile en général aux législatures provinciales. Le titre du mariage, dans notre code civil, se trouve par là enlevé en grande partie aux législateurs locaux pour passer aux législateurs fédéraux. Cet effet de l'acte de Confédération était jusqu'à présent resté plus ou moins oublié. Il aurait fallu quelque procès particulier ayant trait à ce point pour réveiller l'attention en provoquant l'examen et la discussion. En attendant, personne n'y songeait. C'est ce qui explique comment le bill de M. Girouard a pris son monde par surprise, et pourquoi la plupart ne savaient à quoi s'en tenir lors de son apparition, et il faut bien le dire, lors du vote même, qui a été donné mercredi dernier. La Chambre et l'opinion publique n'avaient pas eu le temps de mûrir la question, et l'on compte en bon nombre les députés qui ont opiné à l'aveuglette. Bien plus, les guides naturels de l'opinion ont semblé en défaut. Aussi, eût-il été désirable de remettre l'affaire à plus tard, et la Chambre eût peut-être agi plus prudemment en votant le renvoi à six mois. La tâche de le faire pour elle va incomber au Sénat, qui la remplira probablement sans se faire prier. D'ici à la prochaine session on aura le temps de se voir, et il pourrait arriver alors que ceux qui auront raison les derniers soient les seuls qui aient eu vraiment raison dès le commencement, en dépit de l'énorme majorité qui a appuyé le bill et combattu les amendements. Quant aux conséquences pratiques que pourrait avoir le projet s'il devenait loi par l'assentiment du Sénat et du gouverneur-général, on peut s'en faire une idée par le fait que plusieurs personnes appartenant à la catégorie intéressée, et qui ne sont pas dans les conditions voulues pour obtenir la dispense religieuse n'attendraient que ce moment pour s'unir en dépit de l'Église, c'est à dire pour se prévaloir du privilège du mariage civil que la loi accorderait. Le Sénat, qui vraisemblablement va se mettre en travers de ces projets, sera dans son rôle en décidant que cette idée nouvelle ne perdra rien à rester en disponibilité jusqu'à une autre année. Et M. Girouard, dont voilà l'amour-propre satisfait à bon droit, sera peut-être lui-même de ceux qui ne verront pas de mal à cela. Il a lieu de s'applaudir de la session qu'il a causée dans tout le pays et du triomphe que constitue pour lui le vote de mercredi.

Ce vote a été l'événement de la semaine. La discussion a pris la plus grande partie de la séance de mercredi.

Lundi et mardi, la Chambre avait égrené les subsides, pour les travaux publics, la milice, l'immigration. L'hon. M. Masson prit la parole à la séance de mardi. Le président du Conseil semble avoir retrouvé toute sa vigueur. Sa parole était aussi vive, forte, animée, qu'autrefois. C'était la première fois qu'il parlait aussi longuement depuis l'ouverture de la session, et la Chambre l'écoutait avec plaisir. La santé de l'honorable ministre a visible-